REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1412

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Politique agricole - Attribution de subventions d'investissement à plusieurs projets agricoles dans le cadre du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1791 du 17 octobre 2022 portant sur le montant de la subvention allouée à l'association société civile d'exploitation agricole (SCEA) Maréchal Nature

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1412

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Politique agricole - Attribution de subventions d'investissement à plusieurs projets agricoles dans le cadre du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1791 du 17 octobre 2022 portant sur le montant de la subvention allouée à l'association société civile d'exploitation agricole (SCEA) Maréchal Nature

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'opération agriculture fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, sa stratégie alimentaire, et par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026.

Il a été proposé à la Commission permanente du 17 octobre 2022 de soutenir plusieurs projets agricoles correspondant aux objectifs de la politique agricole et alimentaire, et qui bénéficieront également d'un soutien européen ou régional dans le cadre du plan de développement rural (PDR) qui définit les orientations d'application régionale des crédits du fonds européen agricole et de développement des espaces ruraux (FEADER), gérés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRa), en tant qu'autorité de gestion des crédits européens.

II - Présentation du projet de la SCEA Maréchal Nature

La SCEA Maréchal Nature, basée à Rillieux-la-Pape, est une exploitation maraîchère en agriculture biologique, qui cultive 22 ha de légumes commercialisés en circuits courts (particuliers et magasins spécialisés bio), et se diversifie en céréales, légumes secs et fourrage.

Elle a reçu une aide de la Métropole et du FEADER en 2020 pour la construction d'un bâtiment et son équipement pour le stockage des produits agricoles et leur transformation.

L'exploitation sollicite une aide, *via* la mesure 4.15 du PDR, pour la récupération des eaux de pluie des toitures de ce bâtiment, afin d'alimenter le réseau d'irrigation des cultures maraîchères.

Le comité de sélection de l'appel à candidature 4.15 du PDR, réuni le 23 juin 2022, a retenu le projet de la SCEA Maréchal Nature, éligible à une aide du PDR à hauteur de 32,8 % des dépenses retenues. La Métropole est sollicitée pour intervenir en contrepartie nationale du FEADER à hauteur de 17 422,10 €.

III - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1791 du 17 octobre 2022

La Métropole a approuvé, par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1791 du 17 octobre 2022, l'attribution d'une subvention de 17 379,77 € à la SCEA Maréchal Nature pour la récupération des eaux de pluie des toitures d'un bâtiment d'exploitation, afin d'alimenter le réseau d'irrigation des cultures maraichères, en cofinancement des aides du programme de développement rural de la Région.

Une erreur de 42,33 € dans la transcription du plan de financement a été commise et rend nécessaire la correction matérielle de la délibération précitée.

Le tableau de financement est donc modifié afin que la subvention de la Métropole au projet précité soit portée à 17 422,10 € HT au lieu de 17 379,77 € HT, comme suit :

Nom du projet	Assiette de dépenses présentées (en € HT)	Assiette de dépenses éligibles retenues (en € HT)	Aide retenue		Aide FEADER		Aide Métropole	
			en € HT	en %	en € HT	en %	en € HT	en %
récupération eaux de pluies pour irrigation maraîchage (mesure 4.15 du PDR)	105 974,22	105 974,22	34 844,19	32,88	17 422,09	50	17 422,10	50

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1791 du 17 octobre 2022 portant sur le montant de la subvention de la Métropole accordée à la SCEA Maréchal Nature,

b) - l'attribution, pour l'année 2022, d'une subvention d'investissement au profit de la SCEA Maréchal Nature, d'un montant de 17 422,10 € dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la Métropole.

2° - Acte que le paiement de la subvention au profit de la SCEA Maréchal Nature est confié, par la Métropole, à l'Agence de services et de paiement (ASP), conformément à la convention tripartite entre la Métropole, la Région AuRa et l'ASP, organisme payeur, approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1239 du 30 mai 2016 et modifiée par délibération du Conseil n° 2018-2832 du 25 juin 2018.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 11 307 133 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P27O7174.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 204, pour un montant de 17 422,10 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20221212-295921-DE-1-1
Date de télétransmission : 14 décembre 2022
Date de réception préfecture : 14 décembre 2022